

ccas@ville-longueau.fr

DATE DE CONVOCATION 16 janvier 2026 DATE DE SEANCE 20 JANVIER 2026	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMISSION ADMINISTRATIVE du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE L'an Deux Mille vingt-six , à 18 heures 30, le mardi 20 janvier , le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE . Membres présents : Mesdames et Messieurs, Florence Lapa, Stéphane Blin, MAQUET Eric , LEBEAU Delphine Membres excusés : Mesdames et Messieurs, Cédric Feuillette ; Elisabeth LOPES ; HOUZE Pascale, ERIPRET Nicole, Thierry MARTEL, DA SILVA Delphine Membres absents : Mesdames et Messieurs Fabrice DEVAUX ; BEAUDHUIN Dominique, BOURY Lydie, BACHELEZ Dorothee. Pouvoirs : M Thierry MARTEL a donné pouvoir à M. OURDOUILLE Pascal Secrétaire de Séance : M. BLIN Stéphane
NBRE DE CONSEILLERS En exercice <input checked="" type="checkbox"/> 15 Présents 4 Votants 5	
Objet : convention avec l'association profession sport et loisirs 80 N° Enregistrement CCASLGO/2026/20/01	

Objet : convention avec l'association profession sport et loisirs 80

Monsieur Le Président expose aux membres du conseil d'administration que pour encadrer les ateliers d'activités physiques adaptés, le CCAS fait appel à l'association profession sport et loisirs 80.

L'association intervient de janvier à juillet 2026 :

Les lundis de 10h30 à 11h30 : gym douce ; et 14h à 15 H : gym tonique ; et de 15h15 à 16h15 : gym adaptée pour les 80 ans et plus.

Les jeudis : pour la marche escargot : point de RDV EAVS 6, rue Louis Prot.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :


Article 1 : d'autoriser Le Président à signer la convention pour la période du 05/01/2026 au 02/07/2026.

Article 2 : Dire que les crédits nécessaires pour payer la prestation de l'association sont inscrits à l'article 6188 du budget.

Adopté à l'unanimité

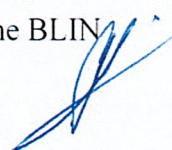
Le Président du CCAS

Pascal OURDOUILLE


CCAS de Longueau
47 rue Anatole France – 80330 Longueau
Tél 03 22 50 45 45 – ccas@ville-longueau.fr

Le secrétaire de séance

Stéphane BLIN



Longueau

ccas@ville-longueau.fr

DATE DE CONVOCATION 16 janvier 2026	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMISSION ADMINISTRATIVE du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DATE DE SEANCE 20 JANVIER 2026	
NBRE DE CONSEILLERS	L'an Deux Mille vingt-six , à 18 heures 30, le mardi 20 janvier , le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE .
En exercice 15	
Présents 4	
Votants 5	
Objet : convention de prestation en intervention d'une psychologue du travail N° Enregistrement CCASLGO/2026/20/02	Membres présents : Mesdames et Messieurs, Florence Lapa, Stéphane Blin, MAQUET Eric , LEBEAU Delphine Membres excusés : Mesdames et Messieurs, Cédric Feuillette ; Elisabeth LOPES ; HOUZE Pascale, ERIPRET Nicole, Thierry MARTEL, DA SILVA Delphine Membres absents : Mesdames et Messieurs Fabrice DEVAUX ; BEAUDHUIN Dominique, BOURY Lydie, BACHELEZ Dorothee. Pouvoirs : M Thierry MARTEL a donné pouvoir à M. OURDOUILLE Pascal Secrétaire de Séance : M. BLIN Stéphane

Objet : convention de prestation en intervention d'une psychologue du travail

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que les employeurs de la fonction publique sont soumis en matière de santé et sécurité au travail aux mêmes exigences que les autres employeurs, en vertu des normes définies au niveau européen.

Le décret du 10/06/1985 prévoit en son article 2-1 que « les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité ».

Dans cet optique, et afin de satisfaire à ses obligations réglementaires, le CCAS souhaite prendre l'attache d'un psychologue du travail.

Le centre de gestion de la Somme (CDG 80 a transmis une convention cadre de prestation en intervention d'une psychologue du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : d'autoriser Le Président à signer la convention transmise par le CDG 80 relative à l'intervention d'une psychologue du travail pour les besoins des agents du CCAS.

Article 2 : Dire que les crédits nécessaires pour payer la prestation de la psychologue
du travail sont inscrits à l'article 6188 du budget.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

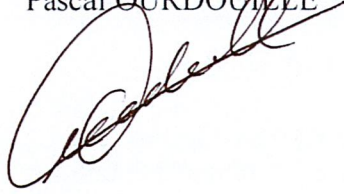
ID : 080-268005311-20260120-2026_2_2-DE

S²LO

Adopté à l'unanimité

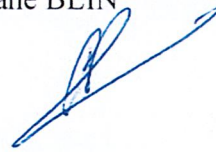
Le Président du CCAS

Pascal OURDOUILLE



Le secrétaire de séance

Stéphane BLIN



ccas@ville-longueau.fr

DATE DE CONVOCATION 16 janvier 2026	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DATE DE SEANCE 20 JANVIER 2026	
NBRE DE CONSEILLERS	L'absence de quorum ayant été constaté lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15/01/2026, une nouvelle réunion du Conseil d'Administration conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales a été programmée en date du 20/01/2026 à 18h30 salle de l'EAVS. L'an Deux Mille vingt-six , à 18 heures 30, le mardi 20 janvier , le conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE .
En exercice 15	
Présents 4	
Votants 5	
Objet : Création d'un nouveau poste pour un agent du CCAS et mise à jour de l'organigramme du service. N° Enregistrement CCASLGO/2026/20/01/03	Membres présents : Mesdames et Messieurs, Florence Lapa, Stéphane Blin, MAQUET Eric , LEBEAU Delphine Membres excusés : Mesdames et Messieurs, Cédric Feuillette ; Elisabeth LOPES ; HOUZE Pascale, ERIPRET Nicole, Thierry MARTEL, DA SILVA Delphine Membres absents : Mesdames et Messieurs Fabrice DEVAUX ; BEAUDHUIN Dominique, BOURY Lydie, BACHELEZ Dorothée. Pouvoirs : M Thierry MARTEL a donné pouvoir à M. OURDOUILLE Pascal Secrétaire de Séance : M. BLIN Stéphane

Objet : Création d'un nouveau poste pour un agent du CCAS (responsable du service logement/ chargée de partenariats associatifs et de projets sociaux) et mise à jour de l'organigramme du service.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'administration que, dans le cadre d'une réflexion visant à améliorer l'organisation interne des services du CCAS, une démarche globale de réorganisation des effectifs et des fonctions a été engagée.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de garantir la continuité du service public, d'assurer une meilleure répartition des charges de travail, de structurer les fonctions existantes et de renforcer l'efficacité et la lisibilité de l'action du CCAS, tout en sécurisant durablement son fonctionnement.

À ce titre, il est proposé la création d'un poste de responsable du service logement / chargée de partenariats associatifs et de projets sociaux, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe à temps complet.

La création de ce poste s'inscrit dans une démarche globale de modernisation de l'organisation du CCAS. Elle constitue une évolution des missions, à la réorganisation des services et vise à améliorer ainsi que la qualité du service public social.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le 28/01/2026
ID : 080-268005311-20260120-2026_03-DE

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

Article 1 :

La création d'un poste de responsable du service logement / chargée de partenariats associatifs et de projets sociaux, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur principal de 1^{re} classe à temps complet, est approuvée à compter du 26/01/2026.

Article 2 :

La mise à jour de l'organigramme des services du CCAS est approuvée.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à la procédure de création du poste.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Stéphane BLIN



Le Président du CCAS

Pascal OURDURE

